

Documents en langue française

Question

La CFE-CGC demande que les documents transmis aux salariés (aux managers comme aux autres salariés) et dont la Direction leur demande de les appliquer, soient rédigés conformément à la Loi Toubon c'est-à-dire en français. Notre demande concerne, en application de la loi, tant les documents référencés dans l'un des référentiels sociétés que ceux cascades lors des debriefings par exemple. Nous rappelons qu'un document doit être rédigé en français pour être juridiquement applicable pour exécution ; dit autrement, un document rédigé dans une autre langue que le français n'est pas applicable, l'entreprise ne peut l'imposer.

Réponse Direction

ArianeGroup, entreprise internationale, s'inscrit dans le cadre légal. Il faut rappeler que ArianeGroup a la volonté que l'anglais soit la langue commune de la société (voir notamment la Directive D-0028 et l'article ShareIn L'anglais, langue commune d'ArianeGroup). Ces règles sont déclinées concernant les documents du CMS de la façon suivante (P-0150) :

- Les documents applicables pour toute la société doivent être fournis en anglais,
- Les documents applicables seulement pour un périmètre national peuvent être fournis dans la langue concernée,
- Les besoins de traduction sont à faire via le portail de demande CMS Change Requests (besoin de traduction à définir avec l'auteur si besoin). Enfin, de nombreuses instructions locales (utilisées par les opérationnels) et surtout les documents dont la réglementation exige la rédaction en langue native (HSE en particulier) sont en français.

Bornes de charge voitures électriques

Question

Les bornes de charges des voitures électriques sur le parking extérieur nécessitent de la maintenance. A ce jour, sur 10 bornes :

- 4 points de charge sont en panne, hors service ;
- 2 points de charge ne reconnaissent plus les badges et doivent être activés à distance.

Soit 6 bornes sur 10 à réparer. Ceci a été déclaré par des utilisateurs à la Société de Prestation « Freshmile », via le numéro de hotline signalé sur les bornes, à plusieurs reprises, sans effet depuis plusieurs semaines. Une relance d'ArianeGroup auprès du Fournisseur pour la remise en état et le maintien en fonctionnement des installations ne serait-il pas souhaitable et est-elle prévue ?

Réponse Direction

Nous allons relancer le fournisseur sur l'entretien de ces bornes. Ces bornes, afin d'être pleinement utilisées, sont bien évidemment réservées aux véhicules électriques qui ont besoin d'être rechargés et non pas une aire de stationnement pour véhicules électriques.

Déclaration télétravail exceptionnel

Question

Pour les personnels en forfait jours, est-il nécessaire de poser des ½ journées de télétravail, hors période d'obligation gouvernementale ?

Réponse Direction

Pour le télétravail mis en œuvre dans le cadre de l'accord du 31 Aout 2017, l'accord précise que les jours de télétravail sont fixes et non fractionnables. Ils se prennent par journée entière. Par ailleurs, le télétravailleur doit se conformer aux règles régissant la durée et l'organisation du travail en vigueur dans son établissement de rattachement administratif. Comme toute journée travaillée, le télétravailleur doit déclarer sa journée de télétravail selon les modalités applicables dans son établissement de rattachement.

Assurance trajet domicile – travail

Question

Y a-t-il des restrictions de période dans la journée pour la prise en charge, par l'assurance de l'entreprise, d'accidents de trajet entre le domicile et le travail (ex : trajet pendant les heures de présence obligatoire ou plages fixes) ?

Réponse Direction

Sauf cas particulier, les polices d'assurances ArianeGroup ne couvrent pas les trajets Domicile-Travail.

Accident à son poste de télétravail

Question

Comment déclare-t-on un accident à son poste de télétravail (ex : je m'assoie à côté de ma chaise, je chute et je me fais mal au dos) ? Le médecin me met en arrêt. Comment l'enquête est-elle organisée ? Comment se passe la déclaration d'arrêt de travail ?

Réponse Direction

Conformément à l'accord Télétravail du 31 août 2017, le télétravailleur doit informer l'entreprise de tout accident survenu au domicile à l'occasion de son activité professionnelle afin que l'entreprise puisse procéder dans les 48 heures à la déclaration d'accident de travail auprès de la sécurité sociale. L'éventuelle enquête réalisée postérieurement à l'accident par la CSSCT et l'employeur ne sera envisageable qu'en présence du salarié et sous réserve que ce dernier autorise l'accès à son domicile par un accord préalable écrit.

CESU

Question

Pour l'année 2021, combien de salariés ont demandé à bénéficier du dispositif CESU en 2021 ?

- nombre total de salariés « tous CESU »
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU ordinaire»
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU handicap»)

Pour l'année 2020, quel est le montant moyen des CESU utilisés par les salariés ?

- montant moyen « tous CESU »
- montant moyen « CESU ordinaire »
- montant moyen « CESU handicap »

Réponse Direction

Pour l'année 2021 :

- nombre total de salariés « tous CESU » : 625
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU ordinaire» : 550
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU handicap») : 75

Pour l'année 2020 :

- montant moyen « tous CESU » : 583 € pour 421 salariés
- montant moyen « CESU ordinaire » : 901 € pour 367 salariés
- montant moyen « CESU handicap » : 1530 € pour 54 salariés

Arrêt de travail cause COVID

Question

Il arrive que l'arrêt de travail pour cause COVID (attestation d'isolement) soit long à prendre en compte. Cela génère des anomalies sous e-temptation qui durent (employé absent sans motif).- Quel est le délai de prise en compte de ce motif d'absence ?- Faut-il s'attendre à un impact sur le salaire ?

Réponse Direction

Les arrêts dérogatoires sont traités dans les meilleurs délais. La régularisation en paie peut être traitée de manière rétroactive.

Le Haillan / Candale, février 2022

Marie-Cécile DEGEILH

Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !

